

Maître Carine Broca, avocate au barreau de Créteil

# « Vivre en paix sans cette peur au ventre »

L'activité de maître Carine Broca s'appuie sur le droit de la famille. Proche du secteur associatif, elle développe une véritable expérience dans le domaine des violences conjugales et de l'assistance des victimes d'agressions physiques, morales ou sexuelles.

► On vous retrouve auprès d'associations comme Tremplin 94 ou Femmes solidaires. Quel est le sens de votre engagement auprès des femmes victimes de violences ?

Carine Broca : J'y consacre toute mon énergie avec le plus grand plaisir et, j'espère, la plus grande détermination. Le hasard a voulu qu'en 1999, victime de violences, une dame proche des associations – n'ayant pas trouvé de confière pour l'accompagner dans cette procédure – vienne me voir pour une mesure de divorce en urgence. A la suite de cette affaire qui s'était bien passée, les associations m'ont progressivement contactée. Tremplin 94 accueille et soutient les femmes victimes de violences dans toutes leurs démarches. Cette association travaille avec des assistants sociaux, un psychologue, différents avocats et prend en charge la victime, de A à Z, tant pour l'hébergement que pour toutes les démarches administratives. De plus, elle fait de l'accompagnement au tribunal. On sait à quel point il est important pour une victime de ne pas se retrouver seule face à son agresseur, lors de la première « confrontation » devant le tribunal correctionnel ou le tribunal civil pour la procédure de divorce devant le juge aux affaires familiales. Quant à Femmes solidaires, ma grand-mère déjà en faisait partie, il y a 40 ans, l'association s'appelait alors l'Union des femmes françaises. Finalement, le hasard fait bien les choses...



Carine Broca en 3 dates :  
 1968 : ► naissance à Neuilly.  
 1994 : ► juriste au ministère de la Santé.  
 1999 : ► avocate au barreau du Val-de-Marne, à Créteil.

► Comment expliquez-vous ces violences faites aux femmes ?

C. B. : Essayer de les expliquer, c'est essayer, non pas de les atténuer, mais au moins les comprendre pour qu'à un moment donné, ça s'arrête. Les chiffres sont là, de pire en pire. C'est intolérable... Nous, sur le terrain, malgré des campagnes de sensibilisation, des politiques menées qui devraient être efficaces, on se rend compte que ce n'est pas suivi d'effets. Depuis 12 ans, j'entends encore aujourd'hui mes clientes me dire leurs difficultés, le véritable parcours du combattant pour qu'on les prenne au sérieux, que l'on prenne leur plainte, rien que leur plainte, en considération. En 2011, on entend encore dans certains commissariats : « Vous allez déposer une simple main courante, on ne peut pas prendre

voire plainte. Vous n'avez pas de certificat médical... » Il est interdit de refuser la plainte de quelqu'un ! Ce que veulent les femmes, ce n'est pas que les maris ou les ex-conjoints aillent en prison. Ce qu'elles veulent, c'est être protégées, qu'il y ait cette épée de Damoclès au-dessus de la tête de leur agresseur pour qu'elles puissent tout simplement mener leur vie de famille, sans cette peur au ventre de sortir, d'être de nouveau menacées et agressées.

► Pour construire une égalité réelle dans la société française, que faut-il faire ?

C. B. : Vaste débat ! Je pense que cela passe par l'éducation, dans les familles, dans les écoles. Cela commence à être pas mal fait. Chaque citoyen, avec ses propres enfants, doit expliquer pourquoi il faut cette égalité dans la vie et pas seulement en théorie dans les livres. Il est important que les garçons, aujourd'hui, comprennent que c'est absolument intolérable de mal parler à une femme ou de la violenter verbalement, moralement et après d'en arriver à l'extrême des violences physiques qui revêtent aussi tout ce qui est violences sexuelles.

► La route est-elle longue pour parvenir à cette égalité ?

C. B. : Elle est surtout semée d'embûches. Heureusement, les associations font un boulot formidable. Je trouve que nos clientes ont un courage inouï, avec tout ce qu'elles doivent endurer, les

## REPÈRES

### Un plan d'actions pour l'égalité

► Avec la création de l'Observatoire de l'égalité en 2000 et la signature de la charte européenne de l'égalité en 2008, le Conseil général a fait de l'égalité entre les hommes et les femmes une dimension incontournable de son action. Au terme d'un processus de concertation avec des citoyens, hommes et femmes, et des agents départementaux, une nouvelle étape a été franchie en décembre dernier avec l'adoption par l'assemblée départementale d'un plan d'actions articulé autour de deux priorités : faire bouger les mentalités en questionnant les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, et promouvoir l'égalité au travail. Sur le premier point, il s'agit de favoriser une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre du projet éducatif départemental, d'aider à l'équilibre et au partage des rôles entre les deux parents dans

l'éducation des enfants, et de lutter contre toutes formes de domination, en particulier les violences conjugales. Au travail, ou des réalités importantes perdurent malgré les lois, le plan se donne pour objectif, entre autres, la lutte contre les stéréotypes pour permettre aux femmes comme aux hommes d'ailleurs d'accéder aux formations et métiers de leur choix.

### 8 mars, pour aller plus loin

Grand rendez-vous pour les droits des femmes, le 8 mars s'ouvrira sur un film retraçant le processus de concertation qui a présidé à l'élaboration du plan d'actions pour l'égalité. Suivi d'un débat avec l'historienne Michèle Perrot et d'un spectacle musical du groupe Zaragaph.

À partir de 19h à l'hôtel du département, à Créteil.  
 Tél. : 01 56 72 89 38.

Propos recueillis par Claude Bardavid